



Evolution des risques liés aux INB du plateau de Saclay

CLI de Saclay, 7 janvier 2020

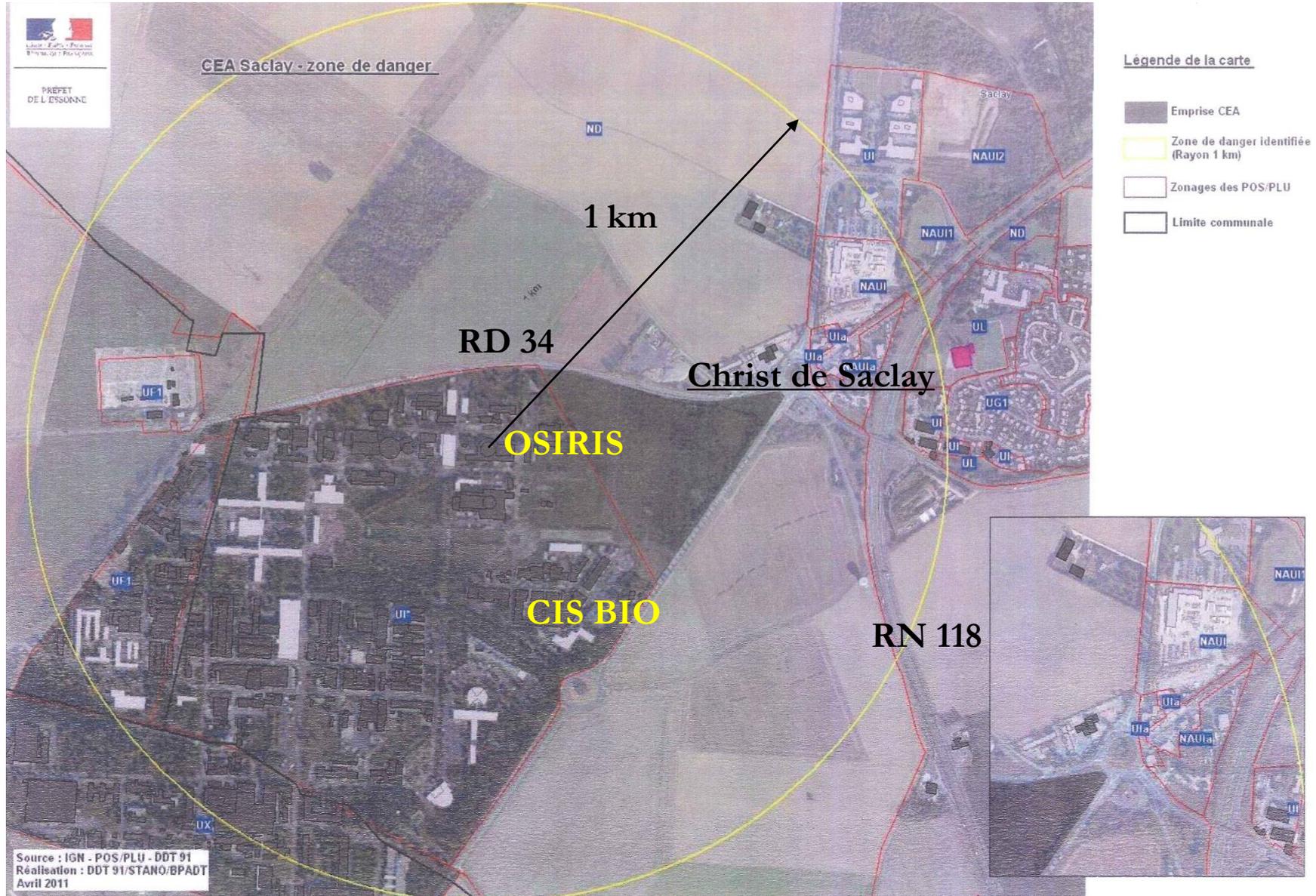
asn Les INB du plateau de Saclay et le projet L18





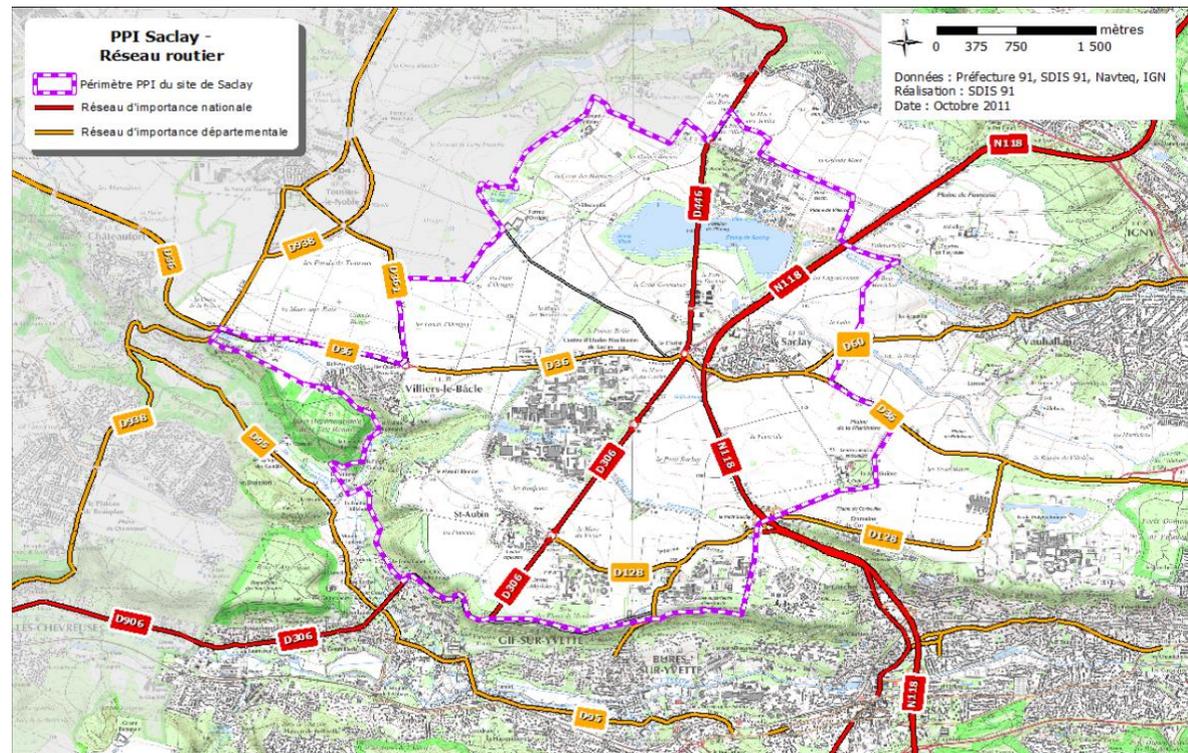
Maîtrise de l'urbanisation en vigueur jusqu'en 2019

- Porter à connaissance (PAC de mai 2011)
 - notifié aux 3 communes en juillet 2011
 - interdit ERP cat 1 à 4 et ERP cat 5 à surface > 100 m² (SHON)
 - interdit aussi les services publics et d'intérêt collectif
- Base du PAC : scénarii expertisés par l'IRSN (2001) et périmètres associés notifiés par la DGSNR au ministère de l'intérieur
 - OSIRIS : périmètre d'1 km ;
 - CIS bio international : inclus dans le périmètre d'OSIRIS
- Zone *non aedificandi* (ZNA) : interdiction de construire dans une zone de 500 m autour du centre de Saclay (1947, repris dans un décret de 1960)



Plans de secours – dispositions existantes

- **Plan d'urgence** : PPI approuvé en 2013
 - Un seul périmètre d'environ 2,5 km
 - Parades « mise à l'abri » et « prise d'iode »
 - Présente les conséquences radiologiques issues du PUI



Grand Paris Express
Ligne 18 entre Aéroport d'Orly et Versailles Chantiers

 Zone de passage préférentiel de la Ligne 18

 Fuseau d'étude

 Zone de danger identifiée (rayon de 1 km)

 Périmètre du PPI (rayon de 2,5 km)

 CEA Saclay

 Zone non aedificandi (500 m)

 Installation nucléaire de base (INB)





Compatibilité du projet de ligne 18 avec les INB de Saclay

- Premiers courriers ASN adressés au CEA et à SGP en 2012 ; à Cis Bio en 2013.
- Etudes de sûreté **nécessaires** pour évaluer la compatibilité du projet avec les 9 INB (8 INB du CEA, 1 INB Cis Bio):
 - Analyser les conséquences potentielles sur les INB
 - Evaluer les impacts des INB sur le projet en situation normale et en situation accidentelle et prévoir les mesures de protection pour les voyageurs dans les rames et en gare (mise à l'abri, évacuation, prise d'iode stable)
- **Prise de position ASN en s'appuyant sur l'expertise de l'IRSN**



Evolutions des INB sur le plateau de Saclay

CEA

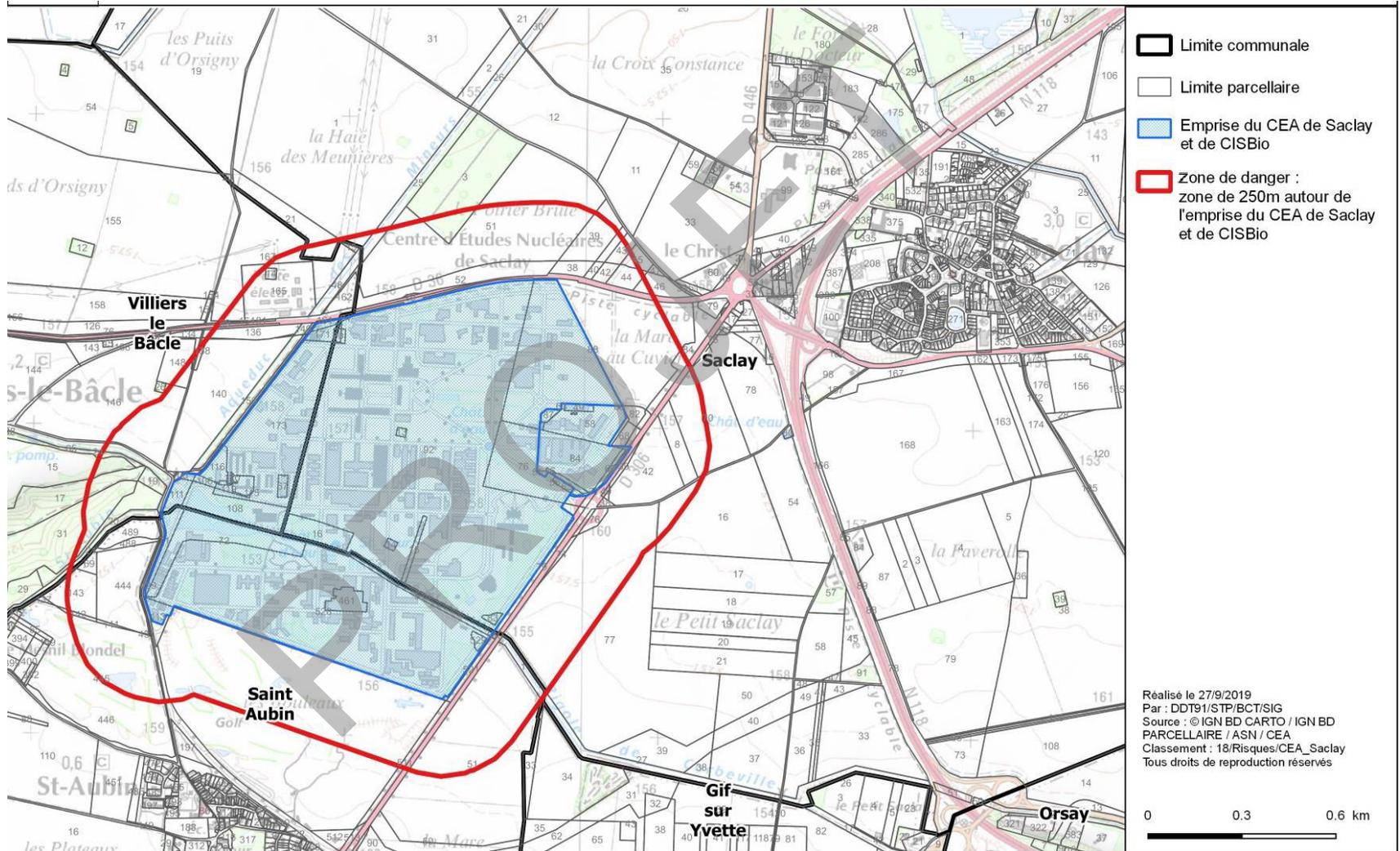
- Arrêt définitif du réacteur OSIRIS fin 2015 et du réacteur ISIS en mars 2019 (INB 40)
- Arrêt du réacteur ORPHEE (INB 101) en décembre 2019

CIS bio

- Transfert de la production d'iode 131 aux Pays-Bas (janvier 2020)

- Résultats CEA : absence d'atteinte de niveaux d'intervention à l'extérieur du site
 - Expertise IRSN : certains scénarios peuvent conduire à un risque d'atteinte du seuil de mise à l'abri à l'extérieur du site à proximité des clôtures
 - Résultats CIS bio : atteinte du seuil de mise à l'abri possible au-delà de la clôture de l'établissement
- ➔ **Démarche de développement prudent de l'urbanisation autour d'un site nucléaire sur lequel des activités de démantèlement présentent des enjeux de sûreté et vont durer plusieurs années**

Zone de maîtrise de l'urbanisation sur un périmètre de 250 m à partir des clôtures du site de Saclay





Zone de danger autour du site de Saclay

- Information des maires concernées et de la SGP en octobre 2019
- Vérification par l'ASN début 2020 du respect des engagements de :
 - **CIS bio** : transfert de la production d'iode 131
 - **CEA** : arrêt du réacteur ORPHEE (OK)
- Intégrer dans la prochaine mise à jour du PPI (initialement prévue en 2020) des dispositions au niveau de la gare, ainsi que sur la circulation des trains



DIVISION D'ORLEANS